VILLE DE PARIS

INFORMATION
D23SGVP-115150

Exercice du droit de préemption concernant un immeuble situé 3 et 5 rue Valette, à Paris 5e, cadastré section BL numéro 41

La Maire de Paris

Vu les articles L. 210-1, L. 210-2, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9, 10 et 11 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien,

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Paris le 19 octobre 2023, portant sur l'immeuble situé 3 et 5 rue Valette à Paris 5e, cadastré section BL numéro 41, propriété de Madame Annie RENARD née BERTIN, au prix de 8.160.000 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute 540.000 € TTC de commission à la charge de l'acquéreur,

Vu la saisine du Service Local du Domaine de Paris du 26 octobre 2023 ;

Considérant que le 5e arrondissement se caractérise par un taux de logements sociaux de 10,4 % au 1er janvier 2022 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue un des objectifs de la politique de l'habitat dans cet arrondissement afin de se rapprocher du seuil de 25 % fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 15 décembre 2023, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la déclaration d'intention d'aliéner de 8.160.000 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute 540.000 € TTC de commission à la charge de l'acquéreur sur :

l'immeuble situé 3 et 5 rue Valette à Paris 5e,
cadastré section BL numéro 41

en vue de réaliser à cette adresse un programme comportant environ 21 logements locatifs sociaux et 2 commerces.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 19 décembre 2023